

LES OBJETS TROUVES

Les objets remis par les "inventeurs", (terme désignant la personne qui trouve un objet) correspondent à environ 200 objets par an sur CHEMILLE. Tous les objets trouvés sont stockés dans un coffre en mairie.

Ils sont enregistrés dans une base de données permettant ainsi au service de répondre rapidement aux appels téléphoniques ou aux personnes qui se rendent au service de Police Municipale.

En règle générale, les objets sont conservés un an.

Si l'objet perdu est l'une de vos pièces d'identité, faites une déclaration de perte ou de vol. Votre premier réflexe doit consister à essayer de le récupérer **sur le lieu présumé de sa perte**

En cas d'objet perdu/trouvé appelez le service de Police Municipale au 02 41 30 35 17.

